



CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ENQUETE PUBLIQUE PLAN LOCAL D’URBANISME

Je, soussigné Denis BALDÈS, Maire de la commune de Blaye, certifie qu’en application de l’arrêté municipal n° A/2016/225 en date du 31 août 2016 déposé au contrôle de légalité le 31 août 2016, l’avis d’enquête publique relatif au projet de Plan Local d’Urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Blaye a été apposé au format A1 sur 5 panneaux d’affichage de la mairie (voir le plan joint), répartis sur le territoire communal et à la vue du public, à compter du 8 septembre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit jusqu’au 9 novembre 2016 compris.

Fait à Blaye, le 9 novembre 2016

Maire de Blaye
Président de la Communauté
de Communes du Canton de Blaye

Denis BALDÈS



Affichage sur les 5 panneaux électoraux de la ville de Blaye

